

lexique

modularisation

Dispositif

modulaire

Compétence

Module

de formation

Compétence

Unité de

Référentiel d'activités professionnelles

formation

Certification

édition n°2 - avril 2007

l'esprit grand ouvert



Région

PAYS DE LA LOIRE

La seconde édition de cet outil de référence doit permettre à tous les acteurs de la formation professionnelle de disposer d'un socle commun de définitions pour faciliter la conception et la mise en œuvre de dispositifs modulaires.

Elle a été enrichie et complétée pour tenir compte des travaux conduits lors des phases d'expérimentation et de la première année de pré-généralisation dans le cadre du Programme Régional de Formations Qualifiantes 2006/2007.

Plus largement, ce lexique est une traduction des changements en cours en termes d'ingénierie ainsi que des évolutions législatives et réglementaires dans le champ de la formation professionnelle.

Chantier majeur du Schéma Régional Education Formation 2007-2011, la modularisation des programmes régionaux de formations qualifiantes vise deux objectifs principaux :

- **donner une traduction concrète à la formation tout au long de la vie** par un assouplissement du format de l'offre de formation et une individualisation des parcours de formation. Il s'agit de tenir compte de la diversité des acquis professionnels antérieurs et de s'adapter aux contraintes personnelles et professionnelles.

L'offre de dispositifs modulaires a donc pour ambition d'être accessible quel que soit le statut de la personne et s'articule avec l'évolution du droit à la formation (DIF, période de professionnalisation...).

- **sécuriser les parcours professionnels** grâce à des possibilités accrues d'obtention de certifications totales ou partielles, vecteurs d'insertion professionnelle durable.

L'offre de dispositifs modulaires est cohérente avec le développement de la Validation des Acquis de l'Expérience.

La modularisation permet in fine aux organismes de formation d'envisager une pluralité de financements.

L'ambition de la Région des Pays de la Loire est de généraliser, à l'horizon 2009, la modularisation à l'ensemble des programmes d'accès à la qualification qu'elle finance.

Jacques AUXIETTE

Président du Conseil régional des Pays de la Loire

Ce lexique est structuré autour de la définition du DISPOSITIF MODULAIRE.

Il est issu du processus de modularisation d'une action de formation.

Il désigne une architecture adossée à un référentiel d'activités professionnelles permettant l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'un emploi. Il se caractérise par le découpage et la programmation dans la durée des objectifs de formation. Il permet la construction de parcours individualisés de formation conduisant à une validation ou à une certification.

Exemple d'architecture

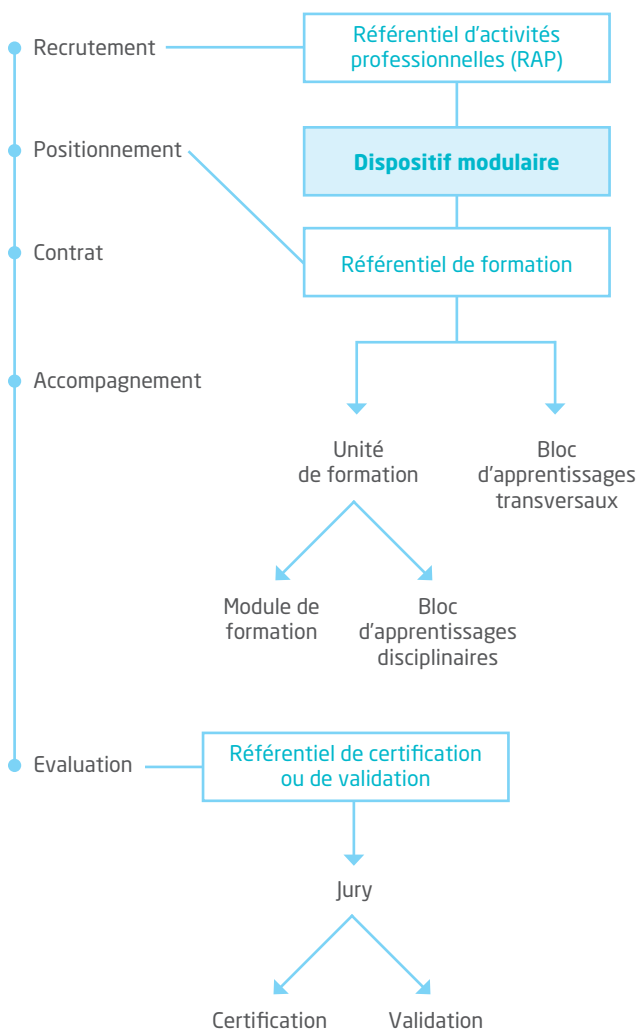
d'un dispositif modulaire lié à un référentiel d'activités professionnelles

Métier ou Emploi	Certification	Action de formation : dispositif modulaire
<i>Exemple : cuisinier</i>	<i>Exemple : CAP cuisine</i>	<i>Exemple : commis de cuisine</i>
Domaine(s) d'activités <i>Exemple : production et distribution culinaires</i>	Dispositif de certification ou de validation obligatoire Validation partielle de l'unité UP2	Unité(s) de formation (de 3 à 11 au maximum) <i>Exemple : réaliser les préparations préliminaires</i> (une unité de formation peut correspondre à un seul module)
Activité(s) en situation professionnelle <i>Exemple : préparer les poissons</i>	Dispositif d'évaluation obligatoire	Module(s) de formation <i>Exemple : habiller et détailler les poissons</i>
Savoirs disciplinaires non contextualisables	Dispositif d'évaluation obligatoire	Bloc(s) d'apprentissages disciplinaires <i>Exemple : microbiologie : effets des microbes sur les aliments</i>
Savoirs et savoir-faire transversaux non reliés à une unité ou à un module de formation		Bloc(s) d'apprentissages transversaux <i>Exemple : maîtriser les techniques de recherche d'emploi</i>

Les mots clefs

d'un dispositif modulaire

Ce schéma positionne les mots clefs de la modularisation. Il met en évidence les étapes et les outils essentiels d'un parcours de formation modularisée.





A

Accompagnement en formation

Activité réalisée tout au long du parcours de formation, en direction d'un individu apprenant, par un formateur, un tuteur ou un autre professionnel de l'organisme de formation. L'accompagnement s'appuie sur une analyse partagée des situations vécues et permet à l'apprenant d'exercer sa responsabilité dans la réalisation de son parcours. Il peut se traduire par des ajustements concertés en matière de parcours, de méthodes de travail, de contenus...

Acquis

Ensemble des savoirs, savoir-faire et savoir-être maîtrisés par un individu, résultant de sa formation initiale et continue ainsi que de ses expériences personnelles, sociales ou professionnelles.

Autodidaxie

Processus d'apprentissage réalisé en dehors de tout dispositif formatif organisé à cet effet et sans l'intervention d'un professionnel.



B

Bloc d'apprentissages disciplinaires

Composante d'une unité de formation constituant un tout cohérent en soi. Il vise l'acquisition de savoirs disciplinaires non contextualisés et non directement contextualisables dans une activité professionnelle mais relevant d'un référentiel de formation ou de validation/certification. Le bloc d'apprentissages disciplinaires permet l'acquisition d'un socle de connaissances générales susceptibles de renforcer durablement les capacités cognitives de l'apprenant.

Bloc d'apprentissages transversaux

Composante d'un dispositif modulaire. Il correspond à l'acquisition de capacités génériques, méthodologiques et réflexives qui ne sont pas directement reliées à l'exercice d'un métier ou d'un emploi.

Les définitions présentées sous cette forme sont constitutives d'un dispositif modulaire



Capacité

Potentiel d'un individu développé en formation. Elle renvoie à une combinaison de connaissances, savoir-faire, aptitudes, comportements ou attitudes.

Certification

Formalisation de l'acte de validation par une autorité responsable de l'ensemble du processus. Le Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) constitue le point de référence de la certification avec ses trois catégories :

- Les certifications inscrites de droit, issues d'un examen par les commissions professionnelles consultatives des Ministères chargés de l'Agriculture, des Affaires Sociales, de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports, de la Santé, du Travail et de l'Emploi.
- Les certificats de qualification professionnelle (CQP) créés par les branches professionnelles, à leur demande et après instruction de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP).
- Les certifications inscrites après instruction de la CNCP (diplômes et titres délivrés sous couvert d'autres Ministères, d'organismes consulaires ou d'établissements privés et publics en leur nom propre).

La certification se traduit par la remise d'un parchemin attestant de la délivrance d'un diplôme, d'un certificat de qualification professionnelle ou d'un titre à l'issue d'un parcours de formation ou d'une procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE).

La certification concerne le processus de vérification de la maîtrise professionnelle d'une personne. Ne sont pas concernés ici les autres types de certification (ISO, certification constructeur, habilitations...).

Compétence

Mise en œuvre de savoirs, savoir-faire, conduites, procédures, types de raisonnement dans une situation de la vie sociale et professionnelle. Plus largement, c'est la possibilité de résoudre un problème dans un contexte donné.

En ce sens, elle se différencie de la capacité développée en formation.

Connaissance

Ensemble stabilisé de savoirs et savoir-faire acquis par un individu par l'étude ou la pratique, et mobilisable par ce dernier.

Contrat de formation

Contrat de droit privé formalisant les relations entre l'organisme de formation et l'individu apprenant. Il présente les engagements réciproques déterminant les conditions de réalisation du parcours de formation.



Entrée en formation

Phase de démarrage d'un parcours de formation. Elle intervient après l'information des candidats et le recrutement. Elle inclut un positionnement. Elle se traduit par la signature du contrat de formation et entraîne généralement un changement de statut de l'individu : par exemple, le demandeur d'emploi devient stagiaire de la formation professionnelle.

Evaluation

Processus d'appréciation des acquis s'inscrivant dans le cadre d'une formation, d'une validation ou d'une certification.



Individualisation des parcours de formation

Mode d'organisation de la formation visant à adapter celle-ci aux besoins de l'individu. Elle intègre le positionnement à l'entrée en formation, la combinaison d'unités de formation, de modules de formation, de blocs d'apprentissages disciplinaires, de blocs d'apprentissage transversaux et les modalités de validation ou de certification.

Elle se distingue de l'individualisation des situations d'apprentissage.

Individualisation des situations d'apprentissage

Du point de vue de l'organisme, du concepteur, du formateur, c'est un mode d'organisation des apprentissages permettant de valoriser et de respecter les stratégies et les rythmes de l'individu. Elle offre à l'individu la possibilité d'accéder à des ressources pédagogiques adaptées et à la médiation d'un professionnel.



Jury

Instance composée de personnes habilitées à évaluer les acquis des candidats à l'issue d'un parcours de formation ou d'une procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE). La nature des acquis évalués correspond aux exigences du référentiel de validation ou de certification. La nomination du jury est du ressort de l'autorité responsable de la validation ou de la certification. Il doit comprendre des professionnels. A titre d'exemple, dans le cas d'une validation des acquis de l'expérience (VAE), pour la délivrance d'une certification professionnelle, le jury est constitué d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions (décret n° 2002-615 du 26 avril 2002, article 4). Le jury propose l'attribution de la validation ou de la certification et transmet son avis à l'autorité responsable qui délivre le parchemin.



Module de formation

Composante d'une unité de formation constituant un tout cohérent en soi. Il est construit à partir des paramètres suivants : objectif de formation, objectifs pédagogiques, contenus, durée, pré-requis. Il comprend un ensemble de séquences de formation. Il vise l'acquisition de compétences, c'est-à-dire une articulation de savoirs, savoir-faire et savoir-être organisés, finalisés et contextualisés dans une activité professionnelle.



P



Parcours de professionnalisation

Itinéraire, continu ou discontinu, d'un individu qui vise à développer des compétences et peut avoir pour objectif l'accès à une validation ou à une certification permettant de sécuriser son parcours professionnel.

Le parcours est conçu pour faciliter le cheminement de la personne vers ces objectifs. Il tient compte de ses acquis, de ses besoins et de ses contraintes. Il peut combiner de la formation, de la validation des acquis de l'expérience et des périodes d'emploi.

Parcours de formation

Le parcours de formation est co-construit par le candidat et l'organisme de formation et fait l'objet d'une contractualisation à l'issue du positionnement à l'entrée en formation.

Ce parcours peut s'échelonner sur cinq ans, durée correspondant à la période de validité des unités de certification communément retenue par différents certificateurs.

La fin du parcours de formation doit correspondre à l'obtention de la certification ou validation totale visée.

Positionnement à l'entrée en formation

Processus permettant d'évaluer à l'entrée en formation les acquis et les besoins d'un individu au regard d'un référentiel de formation et préalable à la contractualisation du parcours de formation.

Il peut comprendre un passage d'épreuves, la constitution d'un dossier, des entretiens.

Pré-requis

Ensemble des conditions à remplir avant l'entrée en formation et nécessaires à l'atteinte des objectifs visés par la formation. C'est une condition de recrutement.

Programme de formation

Ensemble des contenus que l'individu doit étudier. Il respecte une progression pédagogique liée aux objectifs de formation à atteindre. Il est intégré au contrat de formation. Il permet le positionnement à l'entrée en formation et la construction du parcours de formation.



Recrutement

Opération de sélection des candidats visant à vérifier l'existence des capacités nécessaires à l'atteinte des objectifs de formation puis à l'accès à l'emploi. Une attention particulière est portée à la maîtrise des pré-requis et aux conditions physiques posées à l'exercice du métier visé.

Référentiel d'activités professionnelles

Le référentiel d'activités professionnelles définit le champ de l'activité et décrit les principales fonctions et tâches qui pourront être confiées dans l'emploi au titulaire d'une certification. C'est à partir de ce référentiel qu'est élaboré le référentiel de validation ou de certification.

Il remplit plusieurs fonctions :

- Médiation entre les partenaires qui interviennent dans la conception et l'élaboration d'une certification ou d'une validation.
- Outil utilisé par les formateurs pour mieux appréhender les objectifs professionnels d'une certification ou d'une validation et finaliser ainsi le référentiel de formation
- Information pour les employeurs et l'ensemble des usagers désireux de s'informer sur la finalité d'une certification ou d'une validation.

Référentiel de certification

Document réglementaire qui décrit les capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention de la certification visée. Il précise les modalités et procédures d'évaluation au terme d'une formation initiale, d'une formation continue ou d'une validation d'acquis de l'expérience (VAE) : nature des évaluations, qualité des évaluateurs, composition du ou des jurys, etc.

Il renvoie à la situation d'évaluation, comme le référentiel d'activités s'articule à la situation de travail.

Référentiel de formation

Document qui définit l'architecture d'un dispositif modulaire, permettant ainsi la transparence et la cohérence du parcours pour l'apprenant. Du ressort du prestataire de formation, il est produit à partir du référentiel d'activités professionnelles, du référentiel de validation ou de certification. Au regard des activités à réaliser en situation professionnelle, il précise les objectifs des unités et des modules de formation ainsi que leur durée. Il peut intégrer

le programme de formation, mentionner les options éventuelles ainsi que les modalités d'accompagnement et de suivi. Enfin, il peut décrire les ressources pédagogiques proposées de façon à permettre à l'individu de réaliser le parcours de formation défini suite au positionnement à l'entrée en formation.

Référentiel de validation

Document de référence qui décrit les capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention de la validation visée. Il précise les modalités et procédures d'évaluation au terme de la formation : nature des évaluations, qualité des évaluateurs, composition du ou des jurys, etc.



S

Séance pédagogique

Composante élémentaire, partie d'une séquence de formation visant l'atteinte d'un objectif pédagogique opérationnel ou spécifique.

Séquence (pédagogique/de formation)

Ensemble de séances pédagogiques, articulées de manière cohérente visant l'atteinte d'un objectif pédagogique général.

Sortie d'un parcours de formation

Phase finale d'un parcours de formation. Elle intervient lorsque l'individu a eu connaissance du résultat de la validation ou de la certification prévue à l'issue de son parcours.



Unité de formation

Composante d'un dispositif modulaire. Elle correspond aux grands domaines d'activités ou aux principales fonctions d'un métier ou d'un emploi. Elle peut comprendre un ou plusieurs modules et blocs d'apprentissages disciplinaires.



Validation

Processus qui consiste à donner une valeur par rapport aux objectifs de formation et au regard d'un ensemble de procédures préalablement établies pour assurer la fiabilité de l'acte (nombre et nature des épreuves, degré d'exigence, instances décisionnelles, représentation significative de professionnels au sein du processus).

La validation, grâce à un niveau d'exigence et de contrôle partagé, sur la base d'un référentiel, se distingue d'une simple reconnaissance mais elle ne permet pas la délivrance d'un parchemin.

Bibliographie :

Fiches pratiques de la formation continue

Centre Inffo
Paris, 2006 - 1104 p.

Guide pratique de la formation. Index-dictionnaire

Paris : ESF Editeur, 2006

Repenser la formation : nouveaux enjeux individuels et collectifs, stratégies et outils

Cafoc de Nantes

Lyon, Chronique sociale, 2006 - (Collection Pédagogie formation)
- 287 p - Evolution des concepts de la formation en lien avec les évolutions du travail, des pratiques de formation et du cadre législatif et réglementaire.

Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation

Paris : Nathan université, Collection les usuels Retz, 2005.
Troisième édition revue et mise à jour - 468 articles.

La formation des adultes

Afnor - LABRUFFE Alain - Saint-Denis-La-Plaine : 2005 -
(Collection 100 questions pour comprendre et agir) - 283 p.

500 mots-clefs pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

Francis Danvers. Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2003 - 700 p.

Terminologie de la politique de formation professionnelle : glossaire multilingue pour une Europe élargie

Cedefop, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2003 - 200 p.

Vocabulaire technique de la formation

AFPA

Montreuil, 1997 - 136 p - (Collection repères)

Formation professionnelle. Terminologie. NF X 50-750

AFNOR

Paris, 1996 - 19 p.

72 termes couramment employés dans le domaine de la formation - Index alphabétique, index thématique.

Formation professionnelle. Vocabulaire des formateurs

320 termes, cinq langues européennes

AFPA

Montreuil, 1992 - 238 p.

Individualiser la formation : approche thématique par mots-clés

POSSOZ Didier

Paris : ADEP Editions, 1988 - 76 p.

La réalisation de ce lexique a été conduite par la Région (Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage). Ont participé à son élaboration des personnes ayant une expertise en ingénierie de formation et relevant des organismes suivants :

- AFPA Pays de la Loire
(Gérard MAGNIER, directeur technique régional)
- CARIF-OREF des Pays de la Loire
(Thierry BODIN-HULLIN, responsable des services d'information et Xavier NOEL, responsable des ressources documentaires)
- Commission Nationale de la Certification Professionnelle
(Jean-François RETIERE, correspondant régional)
- FONGECIF Pays de la Loire
(Isabelle DUPONT, chargée de mission)
- GIP-CAFOC de Nantes
(Jean-Paul MARTIN, directeur des études)
- IFRADE
(Jean-Marie GAUDIN, responsable ingénierie pédagogique)
- Université de Rouen
(Nathalie RULLIE, étudiante en master II ingénierie et conseil en formation
- stagiaire à la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
- Région des Pays de la Loire)
- Cabinet Interface, étude-conseil et formation - Paris
(Joëlle DELAIR, consultante)

Coordination : Direction de la communication
pour la Direction de la formation professionnelle et apprentissage.
Imprimé en avril 2007.



Région des Pays de la Loire

44966 Nantes cedex 9

Tél. 02 28 20 50 00

Fax 02 28 20 50 05

www.paysdelaloire.fr

